

Guide méthodologique de la VAE

A destination des candidats

Interreg
POCTEFA



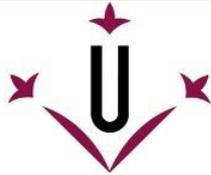
Transversalis



UNIVERSITÉ
PERPIGNAN
VIA
DOMITIA



**Universitat
de Girona**



Universitat de Lleida

UNIVERSITÉ TOULOUSE
Jean Jaurès



UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER



**Universidad
Zaragoza**



UNIVERSITAT D'ANDORRA



FABRIKAZIOAREN
ZENTRO AURRERATUA
CENTRO AVANZADO
DE FABRICACIÓN



UNIVERSITÉ
DE PAU ET DES
PAYS DE L'ADOUR

Le projet LLL-Transversalis

LLL - TRANSVERSALIS est un projet porté dans le cadre du programme Interreg POCTEFA 2014-2020 (Programme de coopération territoriale Espagne – France - Andorre) par un ensemble de 9 partenaires constituant un réseau transfrontalier dont l'objectif est d'harmoniser et de renforcer les pratiques de la Formation Tout au Long de la Vie afin qu'elles répondent aux enjeux des territoires.

Le projet s'engage sur trois thèmes : lier les compétences et l'offre de formation; prendre en compte les évolutions des modèles d'entreprise pour faire évoluer les modalités de formation et également bien orienter pour bien former.

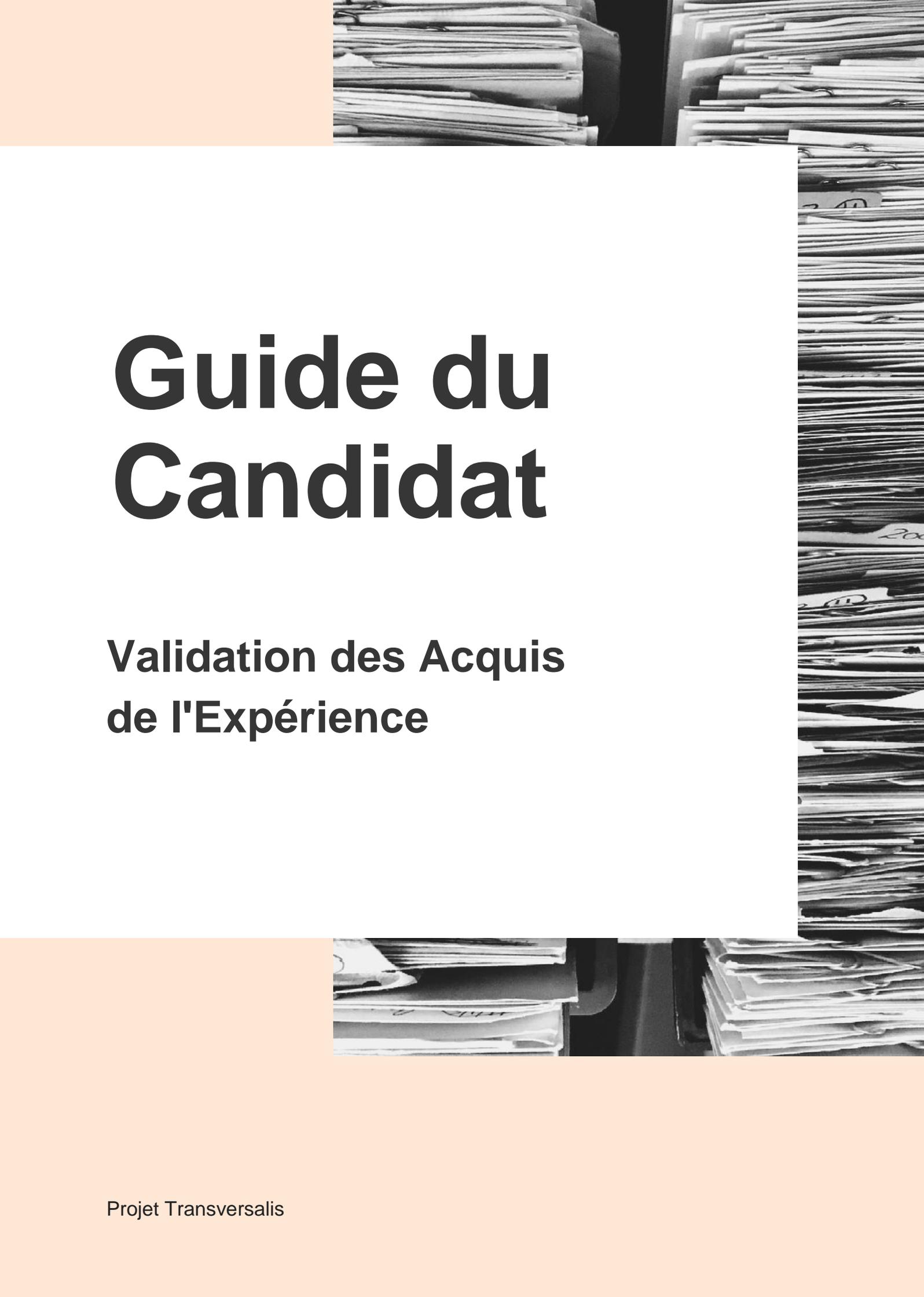
La Validation des Acquis de l'Expérience

La Validation des Acquis de l'Expérience est un dispositif qui permet depuis la loi de 2002 en France de reconnaître les compétences acquises au sein de son expérience professionnelle ou personnelle donc en dehors des diplômes obtenus.

C'est un dispositif qui permet de reconnaître le rôle formateur des entreprises ou de l'engagement et de donner la possibilité à des personnes ayant acquis un certain nombre d'éléments au sein de leur carrière de les valoriser dans le cadre d'une certification ou d'un diplôme.

Au niveau européen, plusieurs tentatives d'harmonisation ont eu lieu et la validation des acquis est fixée comme une priorité de l'Union Européenne mais le dispositif reste pour le moment très disparate selon les pays.

Dans ce document, nous traiterons du cas d'une démarche VAE selon les modalités actuelles en France avec pour objectif de pouvoir utiliser ce fonctionnement pour une mise en place en Espagne et en Andorre.

The background of the page features a black and white photograph of several large stacks of papers and folders, arranged in a way that suggests a busy office or a large-scale administrative project. The stacks are piled high, with some papers slightly protruding, creating a sense of depth and volume. The lighting is dramatic, with strong highlights and deep shadows, emphasizing the texture of the paper and the structure of the folders. The overall composition is clean and professional, with the text overlaid on a white rectangular area that contrasts with the busy background.

Guide du Candidat

**Validation des Acquis
de l'Expérience**

Ma situation

Je suis responsable associatif

Je souhaite progresser dans ma carrière

Je suis salarié dans le public

Je suis en reconversion professionnelle



Je suis élu dans une collectivité

Je suis demandeur d'emploi

Je suis salarié dans le privé

La VAE s'adresse donc à des profils très différents et variés.
C'est une démarche individuelle qui demande un travail conséquent au candidat.

« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification »

(Article L.900-1 du Code du Travail-France)

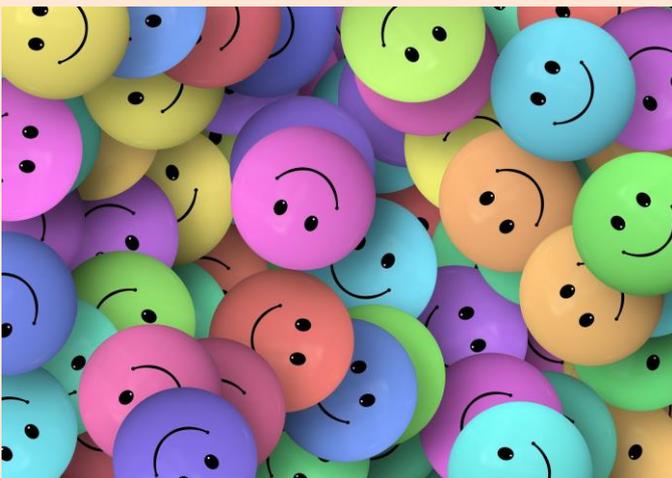
Peu importe l'âge, la nationalité, le statut ou encore le niveau de formation.

Pourquoi faire une VAE ?



Un apport personnel

- Gagner confiance en soi
- Obtenir un diplôme universitaire ou une certification
- Accéder à l'université
- Passer des concours
- Reconnaître ses propres capacités
- Être diplômé



Un apport professionnel

- Evoluer dans sa carrière
- Se reconvertir
- Sécuriser son parcours professionnel
- Mettre en cohérence son diplôme et ses responsabilités
- Avoir une reconnaissance officielle de ses compétences



LES ETAPES DE LA VAE

Etape 1 : Aller chercher l'ensemble des informations



1) Trouver son diplôme

La première chose à faire est de trouver un diplôme qui correspond à son expérience et aux compétences acquises. Pour cela rendez-vous dans un des nombreux espaces conseils VAE ou alors sur le site ncp.fr pour y effectuer une recherche par domaine professionnel ou par mot clé.

Critères :

- Liens entre compétences du diplôme et acquis de l'expérience
- Utilité du diplôme dans le projet personnel du candidat

Aides :

- Pour décrire mes compétences par rapport à mon métier : les fiches ROME (répertoire opérationnel des métiers et des emplois) accessibles sur le site de Pole Emploi
- Pour connaître la classification des diplômes :

Niveau de formation	Titre du diplôme	Niveau de diplôme
-	CAP, BEP	Niveau 2
Bac	Baccalauréat	Niveau 3
Bac + 2	DEUG, BTS, DUT, DEUST	Niveau 5
Bac + 3	Licence, Licence LMD, licence professionnelle	Niveau 6
Bac + 4	Maîtrise	Niveau 6
Bac + 5	Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur	Niveau 7
Bac + 8	Doctorat, habilitation à diriger des recherches	Niveau 8

L'ensemble des universités françaises proposent également des diplômes universitaires ouverts pour certains à la VAE ne figurant pas dans cette classification des diplômes car n'étant pas des diplômes nationaux, vous pouvez demander plus d'informations à l'établissement concerné.

Il faut donc choisir à partir de cela le diplôme qui me correspond le mieux en fonction de mes compétences, de mon expérience, de ma formation et de mon projet.

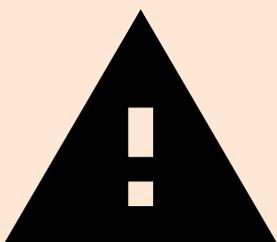
Une fois mon diplôme trouvé, je peux entrer en contact avec l'organisme certificateur.

Où ? Je trouve les contacts sur les sites de chacune des universités, écoles ou autres établissements du service de la Formation Continue ou directement le contact pour la VAE en fonction des établissements.

2) Questions pratiques à se poser en amont



Une VAE dure en moyenne entre 8 et 12 mois donc il faut prévoir d'y consacrer beaucoup de temps et un fort investissement personnel.



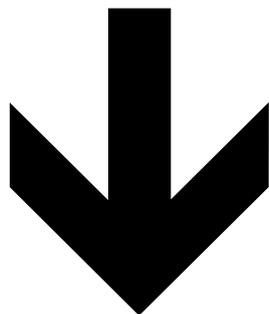
Un candidat ne peut faire qu'une VAE pour une même certification et 3 VAE si ce sont des certifications différentes pour une même année



La VAE a un coût qui peut varier selon l'établissement (globalement entre 600 et 1500 euros) il est donc primordial de prendre en considération la question du financement dès le début du projet de VAE.

3) Quel financement pour la VAE ?

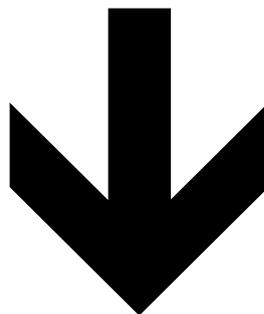
Le financement de la VAE est complexe et variable selon mon statut et ma situation.
Il faut donc prendre contact avec les acteurs ci-dessous :



Je suis salarié



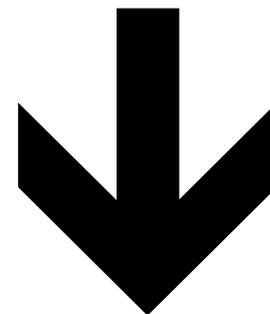
Je m'adresse à mon entreprise ou au responsable des ressources humaines afin de voir le meilleur moyen de financer ma VAE. De multiples dispositifs existent en fonction du secteur et du parcours professionnel (CPF, PTP, congé VAE, ...)



Je suis demandeur d'emploi



Je peux contacter Pôle Emploi afin de prendre rendez-vous avec mon conseiller qui peut me proposer une demande VAE financée en partie par Pole Emploi.



Autre



Quelle que soit ma situation, je peux m'adresser au service de formation continue de l'établissement qui pourra me rediriger vers les bonnes personnes.



Je peux prendre contact avec le Conseil Régional qui met souvent en place des dispositifs tels que les chéquiers VAE ou Pass VAE pour les demandeurs d'emplois.



Quelle que soit ma situation, je peux aussi faire le choix d'un financement personnel.

Etape 2 : Le dossier de recevabilité



1) Objectifs du dossier

« L'examen du dossier de recevabilité est réalisé par l'organisme certificateur. Il consiste d'une part, à contrôler la conformité de la durée effective d'activité par rapport à la durée requise et, d'autre part, à vérifier le rapport direct des activités déclarées par le candidat avec les activités du référentiel de la certification. » (décret n°2017-1135)

- Vérifier que les conditions administratives sont remplies (au moins 1 an d'activité en lien avec le diplôme demandé)
- Vérifier que l'expérience n'est pas trop datée ou dépassée
- Rapport entre les activités exercées et le diplôme

2) Pièces à fournir

- Identité du candidat, adresse et carte nationale d'identité
- Statut actuel du candidat
- Mention du diplôme choisi
- Présentation du parcours professionnel
- Parcours de formation
- Documents attestant des années d'activité que ce soient professionnelles, d'engagement syndicales ou associatives
- Demande d'accompagnement (facultatif)
- Déclaration sur l'honneur de l'exactitude des informations
- CV
- Lettre de motivation

3) Réponses



Recevabilité = Etape 3



Refus = Revoir la démarche VAE pour l'améliorer

Etape 3 : Le dossier de validation

1) Objectifs du dossier

« Le candidat, ayant reçu une décision favorable à sa demande de recevabilité, constitue son dossier de validation comprenant la description de ses aptitudes, compétences et connaissances mobilisées au cours de son expérience dans les différentes activités exercées et, le cas échéant, au cours de formations complémentaires mentionnées à l'article R. 6423-3 du code du travail. Il l'adresse à l'organisme certificateur, chargé de l'organisation du jury de la certification professionnelle, dans les délais et les conditions que ce dernier lui aura préalablement fixés et communiqués. » (décret n°2017-1135)

- Prouver que les acquis correspondent au contenu des UE du diplôme visé
- Traduire dans un langage universitaire les acquis de l'expérience à travers la description des compétences et des situations professionnelles réellement vécues
- Relier le diplôme à son expérience par des descriptions et des analyses

2) Travail de rédaction

Ce dossier constitue une partie fondamentale du travail du candidat puisque c'est dedans qu'il va devoir expliquer l'ensemble de son expérience et de ses aptitudes et en quoi cela peut être équivalent au diplôme visé. C'est un travail de plusieurs mois et un nombre important d'heures de travail que nous pouvons séparer en trois grandes parties.

—> le travail de préparation et de recherche :

Le candidat doit faire une véritable introspection personnelle afin de faire le point sur l'ensemble de ses expériences professionnelles et personnelles en lien avec le diplôme visé et sur l'ensemble des compétences acquises durant ces années.

—> le travail de rédaction :

Ce dossier n'est pas une liste de compétences mais un travail de rédaction important afin de décrire et d'analyser en racontant sa carrière et ses choix et en leur donnant un sens. Les universités fournissent un accompagnement ainsi qu'un dossier type afin d'aider le candidat dans la rédaction et dans son travail. Il ne faut jamais perdre de vue la nécessité de relier chaque situation de vie à une composante du diplôme.

—> le travail de preuves :

C'est un travail important afin de fournir des documents attestant des activités ou missions exercées et de leur lien avec la certification visée.

Etape 4 : L'accompagnement



L'accompagnement est souvent proposé de manière facultative par les universités afin de suivre les candidats à la VAE durant la totalité de la démarche.

1) Objectifs de l'accompagnement

- Accompagner le candidat dans la rédaction du dossier de validité et la préparation à l'oral (certains organismes peuvent même accompagner dès le choix du diplôme et le dossier de recevabilité)
- Aider le candidat à comprendre ce qui est attendu dans un dossier de VAE
- Permettre la confrontation entre un référentiel de diplôme et l'expérience d'une vie
- Assurer un accompagnement humain tout au long du parcours

2) Modalités de l'accompagnement

L'accompagnement peut revêtir diverses formes selon les établissements.

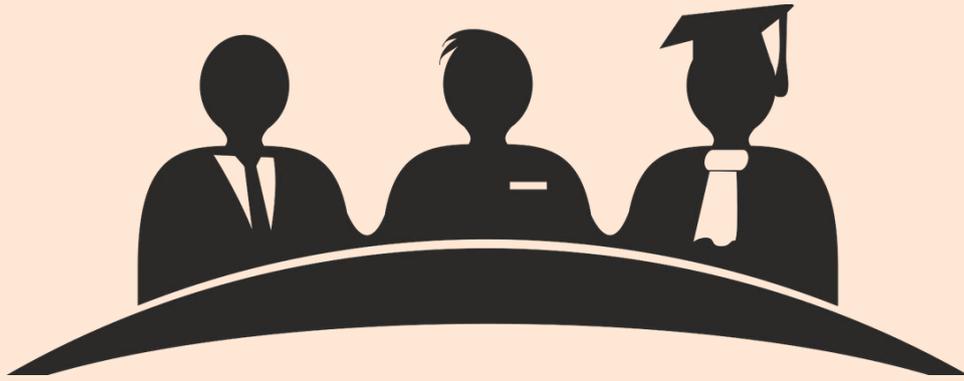
- Entretien individuel avec le référent pour faire le point sur l'avancée et échanger des conseils
- Ateliers méthodologiques au sein de l'établissement
- Tchat entre les stagiaires VAE pour échanger les bonnes pratiques et s'entraider
- Accès en ligne à des documents aidant à la constitution du dossier

Son coût est variable et accessible sur les sites des établissements, il faut donc se renseigner en amont.

Certains établissements offrent la possibilité d'un accompagnement à distance pour les candidats ne pouvant se rendre sur place donc il est important de se renseigner si vous êtes loin de l'établissement où vous postulez à la VAE.

Qui contacter ? Etablissement ou organisme d'accompagnement si votre établissement n'en propose pas.

Etape 5 : Présentation orale



« Le dossier de validation est soumis au jury constitué et présidé conformément au règlement et aux dispositions régissant le diplôme, le titre ou le certificat de qualification postulé. »
(décret n°2017-1135)

1) Objectifs de l'oral du jury

- Obtenir plus d'information sur le candidat et son parcours
- Evaluer la motivation et le projet du candidat
- Vérifier les aptitudes et les acquis du candidat

2) Préparation

Il est essentiel pour le candidat de bien préparer cette dernière étape tant sur la maîtrise de l'oral que sur la connaissance de son dossier de validité. L'accompagnement comprend souvent la préparation de l'oral afin de pouvoir se prémunir contre les éventuels pièges et préparer les éventuelles questions du jury.

3) Oral

L'oral peut durer en moyenne 1h-1h30 dont environ 20 minutes de présentation du candidat puis une phase de questions.

Le candidat doit d'abord présenter son activité ainsi que sa formation en reliant l'ensemble de son expérience aux attendus du diplôme. Il doit également motiver son projet VAE en expliquant chacun de ses choix.

Le jury est composé d'enseignants chercheurs et de professionnels donc le candidat ne doit négliger ni la partie pédagogique ni la partie professionnelle.

4) Résultats



Validation Totale

Le candidat obtient le diplôme visé.



Validation Partielle

Le candidat n'obtient qu'une partie des UE ou équivalent donc il est amené à suivre les prescriptions du jury (entretien, complément de dossier, etc...).



Refus

Le candidat n'obtient aucune UE ou équivalent.

Exemple type de démarche VAE Université Toulouse Jean Jaurès

Parcours du candidat VAE

Phase 1

Téléchargement du dossier de demande préalable à la VAE en janvier 2018
Dépôt du dossier de demande préalable :
- entre le 29 Aout 2018 et le 7 septembre 2018 (date butoir)
Etude du dossier et entretien avec le référent pédagogique : *entre Septembre et Novembre 2018*

Démarche recevable

Démarche non
recevable

Arrêt de la
démarche VAE

Phase 2

A partir de Janvier 2019

✓ Procédure sans accompagnement :
Constitution du dossier VAE par le
candidat en totale autonomie

✓ Procédure avec accompagnement *

- ✓ Accompagnement disciplinaire individualisé assuré par un référent pédagogique
- ✓ 3 ateliers méthodologiques collectifs :
 - Aide à l'explicitation des parcours
 - conseil sur l'élaboration du dossier VAE
 - préparation à l'entretien avec le jury
- ✓ Retour sur les écrits

Dépôt du dossier (*Fin Aout 2019*)

Etude du dossier VAE par le jury et entretien du candidat (*Septembre / octobre 2019*)

Aucune validation

Validation Totale

Validation partielle

Suivi des prescriptions du jury pour les UE non délivrées

Délivrance du diplôme

*Un accompagnement spécifique est prévu pour les personnes résidant à l'étranger. Contactez la cellule de validation des acquis pour en connaître les modalités : vae@univ-tlse2.fr / infovae@univ-tlse2.fr

